

# LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

## CONNECT ASSO Pour simplifier votre gestion au quotidien

Ce qu'il faut savoir...

### ET SI VOS SERVICES BANCAIRES ÉTAIENT MENSUALISÉS ?

C'est en tenant compte de vos priorités que le Crédit Mutuel a conçu Connect Asso : une offre groupée de services comprenant les services bancaires utiles à la bonne gestion de votre activité associative. Connect Asso vous permet de souscrire en une seule fois les produits et services nécessaires à votre activité associative, pour gérer votre association avec simplicité, efficacité, économie et rapidité.

### BÉNÉFICIAIRES

Connect Asso est destiné aux associations de proximité.

### COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre de base de Connect Asso se compose :

- d'un compte courant association avec chéquier
- d'une carte CB Mastercard Professionnel avec mise en place d'un contrôle de solde<sup>(1)</sup>
- d'un service de banque à distance : CMUT Direct Association, vous disposez **d'outils performants et sécurisés** pour gérer vos comptes depuis votre bureau ou à partir de vos appareils nomades via notre application<sup>(2)</sup> pour smartphones ou tablettes, 24h/24 – 7j/7.

Vous pouvez modifier ou résilier votre contrat à tout moment sans aucune pénalité.

Détails de l'offre et tarifs disponibles auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel ou sur [creditmutuel.fr](http://creditmutuel.fr).

### OPTIONS

#### COMPTE

Possibilité de souscrire deux comptes courants supplémentaires sans surcoût au sein de Connect Asso.

## CARTE

Possibilité de souscrire une carte CB Automate bancaire en complément moyennant un coût supplémentaire.

Celle-ci vous permet d'effectuer des remises de chèques ou d'espèces 7j/7 en toute liberté et en option d'effectuer des retraits d'espèces ou retirer des rouleaux de monnaie au distributeur 7j/7 en toute sécurité.

Elle fonctionne sur tous les guichets automatiques du Crédit Mutuel, du CIC et Cash Services.

## ASSURANCE DU QUOTIDIEN

Moyennant un coût supplémentaire :

Restez serein avec Assur Carte Pro<sup>(3)</sup>, une assurance des moyens de paiement qui couvre<sup>(4)</sup> :

- L'usage frauduleux suite à perte ou vol de vos moyens de paiement ;
- Les frais engagés pour la re-confection du permis de conduire et/ou de la carte grise du véhicule professionnel et personnel, et le remplacement des clés ;
- Le vol des espèces en cas d'agression, pour les fonds retirés à un guichet automatique de banque ;
- Transport de fonds en cas d'un vol suite à agression, lors de vos déplacements à votre Caisse.

<sup>(1)</sup> Renseignements et conditions en Caisse.

<sup>(2)</sup> Sous réserve du téléchargement de l'application mobile gratuite Crédit Mutuel.

<sup>(3)</sup> L'ensemble des offres et services proposés est soumis à conditions, dont le détail vous sera précisé en Caisse. Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible en Caisse.

<sup>(4)</sup> Par année d'assurance et dans certaines limites.

## Autres informations précontractuelles

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en Caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration de ce délai, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.

Le contrat n'a pas de durée minimale, chacune des parties peut y mettre fin à tout moment par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Si la fin du contrat intervient en cours de mois, la cotisation mensuelle reste due. S'ils sont maintenus, les produits et services sont facturés selon les conditions tarifaires en vigueur à la date d'effet de la fin du contrat.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisé durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr). Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel 09 69 36 05 05/ Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16 /Crédit Mutuel LACO 08 00 88 38 83 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- à votre Caisse, dans un premier temps.
- au service Relation Clientèle dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, dans un deuxième temps.

Si vous êtes une personne physique et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet : [www.lemediateur-creditmutuel.com](http://www.lemediateur-creditmutuel.com) ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre Caisse ou sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr) les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758.

Le(s) contrat(s) d'assurance présenté(s) est (sont) souscrit(s) auprès d'ACM IARD SA Société anonyme au capital de 201 596 720 € - 352 406 748 RCS STRASBOURG – N° TVA FR87352406748 Entreprise régie par le Code des Assurances – Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen STRASBOURG Adresse postale : 63 chemin Antoine Pardon 69814 TASSIN CEDEX.

